

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du 29 avril 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
convocation :
21/04/2026
Date d'affichage :
21/04/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Mr Masson Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Nicolas
CATTIN, Isabelle LELIARD, Dominique MONNIER, Séverine MIDOL,
Chloé DE SOUSA, GOUNON Vincent, MOULUN Laure, BRIEZ Bruno,
BRUN Roger.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

2026-20

OBJ. Convention de partenariat pour le développement éolien sur le territoire cœur du Jura : Nomination des membres du Comité Stratégique et du Groupe de travail intercommunal

*Vu, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n°2015-992 du 17 août 2015,
Vu, le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2253-1,
Vu, le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2221-1-3,
Vu la convention de partenariat en date du 14 février 2023 et son projet d'avenant n°1,*

Exposé préalable :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré et a signé la convention de partenariat en date du 14 février 2023 pour le développement d'un parc éolien collectif et citoyen sur le territoire des membres de la convention. 14 communes et la communauté de communes Arbois-Poligny Salins Cœur du Jura ont adhéré à cette convention.

Cette convention de partenariat organise le projet éolien en 5 phases chronologiques et et définit plusieurs organes de gouvernance, dont le principal, le Comité Stratégique, qui réunit l'ensemble des communes signataires, la communauté de communes, la SEM EnR Citoyenne et la SEM SIPEnR. Par le biais de ce comité, toutes les décisions majeures du projet, ainsi que le passage d'une phase à l'autre, devront être adoptées à la majorité des deux tiers des membres.

*La convention prévoit également la mise en place d'un **Groupe de Travail Intercommunal (GTI)** dont les missions sont :*

- d'assurer la relation entre le projet et le territoire (les communes, mais aussi tout acteur du territoire) afin de partager tout retour ou toute sollicitation au sein du groupe de travail intercommunal et,*
- d'alimenter la réflexion du comité stratégique en travaillant sur des sujets directement liés au projet.*

Pour les besoins de cette convention, doivent dès à présent être désignés :

- Pour le comité stratégique : un représentant de la Commune et un suppléant,



- Pour le groupe de travail intercommunal : un représentant
représentants désignés pour le comité stratégique,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 039-213901275-20260429-2026_20-DE

différent des
SLO

DECISION :

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne pour le Comité Stratégique : - Madame GAUBERT Catherine
- Monsieur MONNIER Dominique

Désigne pour le Groupe de Travail intercommunal : - Monsieur CATTIN Nicolas

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD



Publié le : 07/05/2026 15:04 (Europe/Paris)

Collectivité : Chausseans

https://www.intramuros.org/chausseans/documents_administratifs/61902